

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le rapport de la Municipalité

Sur le postulat du 15 mai 2017 de Mme Müller Achtari et consorts intitulé
**« Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les
quartiers du Bugnon (Le Mont-sur-Lausanne) et celui de Maillefer (Lausanne) »**

et

sur le postulat du 25 septembre 2017 de MM. Urfer et Gremion intitulé
« Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente »

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

M. Marc Maillard, Vice-Président du Conseil communal, a ouvert la séance.

La commission ad hoc chargée d'examiner ce rapport était composée de :

Le président - rapporteur : David Richard

Les membres :
Jean-Marie Urfer
Karim Mazouni
Laurence Müller Achtari
Giuseppe Mantovani
Jean-Pierre Muller
Michel Ravessoud
Philippe Hayward
Michel Chardonens

La commission ad hoc, chargée de l'étude du rapport de la Municipalité cité en titre, s'est réunie le 21 novembre 2018 en présence du Municipal M. Michel Amaudruz et du Chef de service, M. Vincent Porchet.

La commission ad hoc remercie le Municipal et le Chef de service pour leurs explications très complètes et les réponses détaillées données lors de cette séance. Les commissionnaires ont d'ailleurs tous reconnu la qualité de la présentation du préavis permettant une appréhension globale des enjeux de cette problématique que sont les déchets dans notre Commune.

Avant de commencer la présentation, M. Amaudruz nous informe qu'il avait pensé soumettre cette problématique à la Commission consultative d'urbanisme (CCU), mais qu'il y a renoncé lui paraissant plus approprié d'avoir les interpellant dans la commission chargée de l'étude du dossier.

M. Amaudruz nous a également informé qu'étant donné que ces deux postulats abordent un sujet identique, il était plus judicieux de les regrouper en un seul rapport. D'autant plus que toutes les options de changement quant aux prestations auront des conséquences qui seront présentées au Conseil communal lors d'un futur préavis.

1^{er} postulat

Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon (Le Mont-sur-Lausanne) et celui de Maillefer (Lausanne).

Cette question c'est posée dans la mesure où de nombreux nouveaux habitants sont arrivés au sud de la Commune, et plus particulièrement dans le quartier du Bugnon qui se trouve en limite de la Commune de Lausanne. Au vue de la configuration particulière de cette zone d'habitation, il y a des situations qui peuvent nous questionner quand sur un même chemin, d'un côté les containers sont sur Lausanne et de l'autre côté sur Le Mont.

La Municipalité a pris contact avec le service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne, qui a clairement répondu qu'ils ne veulent pas rentrer en matière sur une extension de la prise en charge des déchets dans les quartiers limitrophes de Lausanne. Toutefois vu la particularité de ce quartier du Bugnon, elle est prête à entrer en matière pour un test sur ce secteur.

La commission a compris qu'à ce jour la répartition des tâches était vécue de façon assez harmonieuse dans le quartier. La coopérative d'habitation SCHL, propriétaire de plusieurs bâtiments sur la Commune de Lausanne, gère elle-même l'achat et l'entretien des containers à déchets, seul le ramassage est effectué par la voirie de Lausanne. Jusqu'ici, il n'en a résulté aucune plainte des deux côtés, il n'y a donc pas lieu de s'en inquiéter.

Il ressort de la séance que sur ce sujet précis, la Commune du Mont et celle de Lausanne doivent mettre en place une étude détaillée et que même s'il n'est pas répondu à proprement parler au postulat qui demandait une gestion coordonnée des déchets dans ce secteur, une prise de contact a été faite et un test est à suivre. Compte tenu de la bonne volonté du Municipal en charge et du climat serein sur place, la commission est satisfaite des réponses données.

2^{ème} postulat

Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente

A l'unanimité, les commissionnaires ont trouvé appropriée la proposition de modifier le règlement communal, obligeant tout propriétaire de plus de trois logements de se munir de conteneurs pour la récolte des quatre types de déchets suivants : ordures ménagères ; déchets organiques ; papier/carton et verre. On peut noter que cette proposition va au-delà du postulat, puisqu'elle propose la récolte des 4 déchets dans toute la commune alors que le postulat ne parlait que des containers.

Si la Municipalité parle d'impact inéluctable de ces mesures nouvelles sur la taxe des déchets, aujourd'hui fixée à CHF 95.-, la commission s'est posée plusieurs questions à ce sujet. D'abord, elle s'est demandée si dans le calcul de la taxe (qui se fait sur la base d'une population donnée), les nouveaux habitants actuels et futurs avaient été pris en compte dans le calcul du revenu. Elle s'est ensuite interrogée sur la pertinence de garder tous les modes de collectes de déchets si de nouveaux modes plus efficaces étaient mis en place. Elle a plus précisément pensé aux écopoints qui présentent des désagréments évidents et qui perdraient probablement de leur intérêt en cas de collectes de déchets à la porte. La commission a finalement suggéré, lors de l'étude détaillée, de bien évaluer les besoins selon les différentes zones d'habitation de la Commune, afin d'optimiser les tournées dans un souci d'économie. En effet, il est probable que dans certains quartiers plus denses, il soit nécessaire d'augmenter les tournées de ramassage, alors que dans les quartiers d'habitations individuelles, le système actuel soit déjà suffisant. Nous pouvons citer comme exemple les déchèteries mobiles qui, dans certains points de collectes, ne voient pas grand monde.

Toutefois, la commission est bien consciente qu'il serait difficile d'offrir des prestations différentes alors que tout le monde paie la même taxe mais elle est d'avis que toutes les approches doivent être étudiées avant d'augmenter la taxe.

Cependant, la Municipalité aura deux années dites de « tampons » avant de faire le point de la situation concernant l'ajustement de la taxe qui sera, si besoin, porté devant le Conseil communal via un préavis. Actuellement la différence se prend dans le compte 9280.04 « Réserve ordures-déchets » qui s'élève aujourd'hui à CHF 282'642.- (comptes 2017).

La commission fait remarquer qu'il est également important de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge afin d'ancrer la pratique du tri. Le Municipal nous informe que cette pratique est déjà mise en place dans les écoles du Mont.

Il est également bon de rappeler que certains centres commerciaux mettent à disposition des structures pour récolter des déchets, ce qui complète ainsi les lieux de collecte.

Conclusion

- Compte tenu des échanges pris avec la Ville de Lausanne pour la mise en œuvre d'un test qui se ferait uniquement dans le quartier de Bugnon/Maillefer,
- Compte tenu de la mise en œuvre d'une modification du règlement communal sur la gestion des déchets qui sera porté au Conseil communal lors d'un futur préavis,

La commission recommande, à l'unanimité, au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, d'accepter le rapport de la municipalité en réponse au postulat du 15 mai 2017 de Mme Müller-Achtari et consorts « Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée de déchets dans les quartiers du Bugnon (Le Mont-sur-Lausanne) et celui de Maillefer (Lausanne) » ainsi que du postulat de MM. Urfer et Gremion « Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente » du 25 septembre 2017.

Le Mont-sur-Lausanne, le 3 décembre 2018

Le président – rapporteur :

David RICHARD



Les membres :

Jean-Marie URFER



Karim MAZOUNI



Laurence MÜLLER ACHTARI

Giuseppe MANTOVANI



Jean-Pierre MULLER



Michel RAVESSOUD



Philippe HAYWARD



Michel CHARDONNENS

